



NAUTIQUE

<http://www.reunion-voile.fr>

AVIS DE MANIFESTATION

La Garden Party du C.N.P.

1- ORGANISATION

Elle est organisée par le CNP et aura lieu sur son plan d'eau.

Le mardi 14 juillet 2020

2- REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles de course à la voile 2017-2020 et leurs annexes
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Les règles de classes concernées
- Le présent avis de course
- Les instructions de Courses et leurs annexes.
- Rating: OSIRIS. et « plaisance (C.N.P.)».
- Parcours bananes ou côtiers.

3- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

- La manifestation est ouverte à tous les **Voiliers habitables. Jaugés ou non.**
- Réservations au plus tard **le 10 juillet** cnp974@gmail.com ou **0692 04 01 49**
- La manifestation sera suivi du feu d'artifice en baie de St Paul (espérons)
- **L'inscription est de 25 € pour le brunch et la régata, 20 € si inscription avant le 30 juin, aucune inscription après le 10 juillet.**

4- PROGRAMME

- Mardi 14 juillet 2020
 - o 9h00 – 10 heures : Accueil
 - o 11 heures : Brunch et Briefing des skippers.
 - o 14 heures: Départ des voiliers
 - o L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est: **11h00.**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions 14juillet 2020 **au plus tard à 10h00** ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Départ au lièvre au Houlographe du Port – Tonne à laisser à tribord, arrivée entre le Houlographe du Port et la tour météo

7. CLASSEMENT

- Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de: **1**
- Rating sur temps de course.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la manifestation entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la manifestation, aussi bien avant, pendant, qu'après.

11. ASSURANCE

Les participant devront justifier de leur licence FFV validé du certificat médical, d'une assurance valide en responsabilité civile.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Marine au : 0692 04 01 49 ou Brice au 0692 04 09 65

Le Club Nautique Portois le vendredi à partir de 18h30 au club house.

Ou par mail : cnp974@gmail.com